

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2357)

## AMENDEMENT

N° CL1121

présenté par

M. Cazeneuve, M. Baudu, Mme Blanc, Mme Kamowski, Mme Lemoine et M. Poulliat

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 31 TER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.